

Toutefois, le deuxième bill, celui des transports, était censé être très urgent aussi et devait être adopté en toute vitesse; je crois que cela était quelque peu fallacieux. Je n'ai pas été du tout étonné en lisant un article du journal où l'on disait que l'inspiration était venue au ministre des Transports.

• (8.50 p.m.)

Il a pensé que ce serait une occasion idéale, la Chambre se réunissant face à une situation d'urgence, pour la contraindre ou l'exhorter à adopter en un temps réduit son bill favori—celui-ci, concernant les transports—et il l'a rattaché à la grève du rail pour donner au pays l'impression que ces deux bills sont inséparables et qu'ils devraient être adoptés ensemble. Alors, la Chambre des communes, placée devant cette urgence, aurait adopté immédiatement ces bills, et le ministre en serait réjoui.

Lorsque nous nous sommes réunis pour nous mettre à l'étude de la mesure concernant la grève du rail, et que nous avons observé le bill n° C-231 portant sur les problèmes du transport, nous avons commencé à comprendre, que même s'il pouvait être adopté sans retard à la Chambre des communes, il exigerait des semaines sinon des mois, d'étude approfondie par un comité, avant qu'il soit renvoyé à la Chambre pour l'approbation finale. Donc, l'urgence de ce deuxième bill était loin d'être aussi grave qu'on nous l'avait signalé ou qu'on voulait nous le faire croire avant la convocation du parlement.

Mes remarques antérieures à propos du stimulant exercé par le ministre des Transports sur la Chambre des communes, permettent de comprendre pourquoi j'ai analysé sérieusement la situation devant laquelle nous nous trouvons. L'article publié dans un des journaux n'avait pas tout à fait tort lorsqu'il disait que la situation permettait au ministre d'obtenir une étude rapide d'un bill sous le prétexte douteux qu'il était important d'adopter sans retard cette mesure à cause de la mesure sur la grève du rail.

Nous savons maintenant que même si le projet de loi était adopté très rapidement à cette étape et que s'il était étudié très rapidement par le comité, la situation financière des chemins de fer ne serait pas touchée pour 1966. L'expérience acquise ici nous permet de dire que le projet de loi ne franchira pas toutes les étapes très rapidement, et cela serait très imprudent s'il en était ainsi, parce qu'un très grand nombre d'organisations, en plus des gouvernements provinciaux, voudront présenter des instances.

[L'hon. M. Churchill.]

Au cours de son discours l'autre jour, le ministre des Transports nous a déclaré, et je cite:

J'aime à croire que cette mesure a un caractère urgent qui n'a jamais existé depuis la publication du rapport MacPherson...

C'est la fin de la citation.

J'estime que c'est là un sentiment de nature de l'urgence. La nécessité urgente a été présente au ministre et à ses collègues depuis plus de trois ans. Je ne puis comprendre pourquoi le ministre a négligé d'agir après avoir retiré, en 1964, sa mesure législative concernant les chemins de fer, jusqu'au mois de septembre de cette année. Que faisait-il depuis plus de deux ans de sa loi intéressant les transports? Une bonne partie du travail d'élaboration avait été accomplie par son prédécesseur, le ministre actuel des Travaux publics (M. McIlraith), qui était alors ministre des Transports. Pourtant, plus de deux ans ont passé avant que le ministre ne soit saisi d'un sentiment d'urgence, qui se trouve à coïncider avec une grève des chemins de fer et une session spéciale du Parlement. Voilà l'influence stimulante que le ministre exerce à la Chambre des communes et voilà comment il arrive à tromper certains gens.

Ensuite, non content de cela, l'autre soir, lorsqu'il divertissait la Chambre des communes par ses propos, il a dit nourrir l'espoir qu'il y aurait—ce sont ses propres paroles—et je cite:

...un débat général relativement bref à l'étape de la deuxième lecture.

Plus tôt, nous avons concédé un point au ministre et nous avons adopté sans débat le projet de résolution. Non content de cela, il voulait un bref débat à l'étape de la deuxième lecture.

Nous en sommes à ce que j'appelle maintenant une mesure législative instantanée. Il faut tout faire le jour qui précède la veille, et je proteste contre cette attitude selon laquelle tout doit se faire avant qu'on ait eu le temps d'y réfléchir. S'il est un bill à ne pas classer parmi les mesures instantanées, c'est bien celui dont nous sommes saisis. Le gouvernement a mis des années à le préparer. Le ministre actuel a passé plus de deux ans à le mettre au point. Ses ramifications, comme l'ont fait observer plusieurs orateurs, sont profondes et atteindront notre pays pendant des années à venir. Ce n'est pas un bill qu'il faudrait sacrifier à cette nouvelle lubie de mesure instantanée.

M. Winkler: Le député me permettrait-il une question? Ne sait-il pas que ce soir, sur